



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN ADOUR AVAL

Rapport d'activités pour l'année 2024

Document de janvier 2025

Avec la participation financière de :



Sommaire

Faits marquants de l'année 2024	3
Axes de travail définis en fin d'année 2024	3
Vie des instances du SAGE	4
Garantir la compatibilité au PAGD et la conformité au règlement	6
Animation 2024 pour la poursuite de la mise en œuvre	7
Personnel mobilisé et temps d'activité	10
Perspectives 2025	11
Annexe 1 : Détail de la concertation : réunions, RDV, contacts... ..	12
Annexe 2 : Liste des dossiers d'autorisation et de déclaration.....	14
Annexe 3 : Bilan de la transmission des données zones humides	16



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024

L'année 2024 a été marquée par la publication, le 30 mai, sur le site de l'Institution Adour, du rapport de l'étude sur l'état des lieux et l'amélioration de la connaissance des flux de nutriments dans le bassin de l'Adour et dans le périmètre du SAGE Adour aval. La réalisation de ce rapport fait suite à une sollicitation de la communauté d'agglomération du Pays Basque (CAPB) en 2022 pour la réalisation d'un bilan sur les flux de nutriments sur le périmètre du SAGE. Le travail a été en partie réalisé par une étudiante de Master 1 de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour lors d'un stage en 2023 qui a permis d'obtenir une première approche de la contribution des sous-bassins de l'Adour et des activités anthropiques du SAGE Adour aval aux flux de nutriments à ces deux échelles. Ce travail de stage a ensuite été repris, complété et augmenté pour aboutir à la version finale du rapport.

L'année 2024 a également été marquée par le lancement de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist, le 26 septembre, après une phase d'élaboration du cahier des charges et de consultation. Le marché a été confié au bureau d'étude ENVOLIS. Cette étude permettra, entre autres, une application affinée des règles du SAGE. Elle s'inscrit également dans le cadre du plan d'actions territorialisé (PAT) de l'AAC d'Orist portée par le syndicat EMMA et signé le 11 janvier 2024 par l'ensemble des partenaires, en ce sens qu'elle permettra également une amélioration de la connaissance de la contribution hydraulique des linéaires aux eaux captées. Une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 5 décembre pour valider la première étape de l'étude et la stratégie à adopter dans la seconde à savoir la phase d'expertise de terrain qui est prévue au début du printemps 2025. Le rendu final de cette étude est attendu fin 2025/début 2026.

Les instances du SAGE se sont réunies en 2024 pour partager des informations sur des projets, actions et enjeux du territoire Adour aval. Deux CLE et un Bureau ont été réunis en ce sens. La CLE a été sollicitée pour émettre quatre avis de compatibilité au SAGE Adour aval : trois ont été discutés lors de réunions du Bureau consacrés (dont un Bureau en inter-SAGE) et un par échange de mails.

AXES DE TRAVAIL DEFINIS EN FIN D'ANNEE 2024

La CLE réunie le 11 décembre 2024 a validé le principe du programme de travail présenté ci-dessous. Les axes de travail définis pour l'année 2025 se situent dans la continuité de ceux présentés en 2024. Le programme qui suit est indicatif et avancé dans l'année selon les opportunités, les charges de travail, le contexte, etc.

Objectif : poursuivre la mise en œuvre du SAGE, l'amélioration et la diffusion de connaissance sur le territoire		
Productions du SAGE	Suivis projets locaux	Instances
Poursuivre le suivi de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist en cours.	Suivre les dossiers du territoire en cours : PAT d'Orist, SCoT Maremne Adour côte sud, SCoT Pays d'Orthe et Arrigans, PLUi du Labourd ouest	2 CLE <i>a minima</i>
Discuter, finaliser puis diffuser le guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE.		Commission milieux et commission qualité en deuxième partie d'année
Mettre en œuvre des axes de travail suite aux conclusions et éléments soulevés lors des commission thématiques à venir.	Rendre les avis sollicités auprès de la CLE (délégation au Bureau)	COTECH et Bureaux en tant que de besoin
Réfléchir à une stratégie et des outils de communication pour le territoire et le SAGE.		



VIE DES INSTANCES DU SAGE

L'un des objectifs des réunions des instances en 2024 était de restituer le travail effectué depuis l'arrivée du nouvel animateur du SAGE en mai 2023. Ces réunions ont permis aux membres de la CLE d'acquérir/actualiser des connaissances sur les projets du territoire engagés en 2023 et aboutis, pour la plupart, en 2024 ainsi que d'améliorer la compréhension des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin Adour aval. Ainsi, les restitutions de l'étude portant sur les flux de nutriments, et l'élaboration, le lancement et le suivi de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist ont constitué le fil rouge des réunions de l'année 2024.

Les comptes-rendus des réunions des instances du SAGE sont accessibles sur le site Internet de l'Institution Adour : <https://www.institution-adour.fr/sage-adour-aval/documents-de-suivi.html>

Réunions de la CLE

La CLE est composée de 52 membres. Elle s'est réunie à deux reprises cette année 2024.

2 juillet 2024 : *Présentation des travaux engagés et restitution de ceux effectués depuis l'arrivée du nouvel animateur du SAGE*

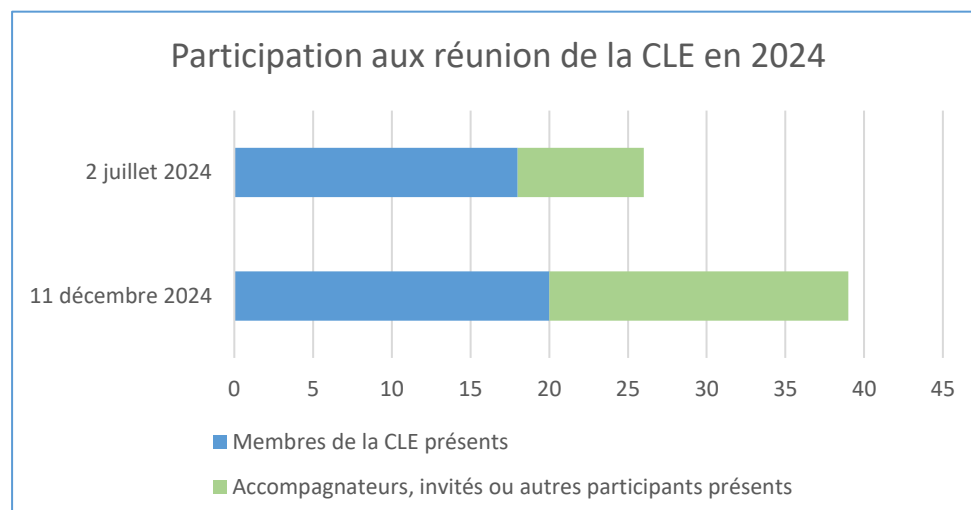
Ordre du jour :

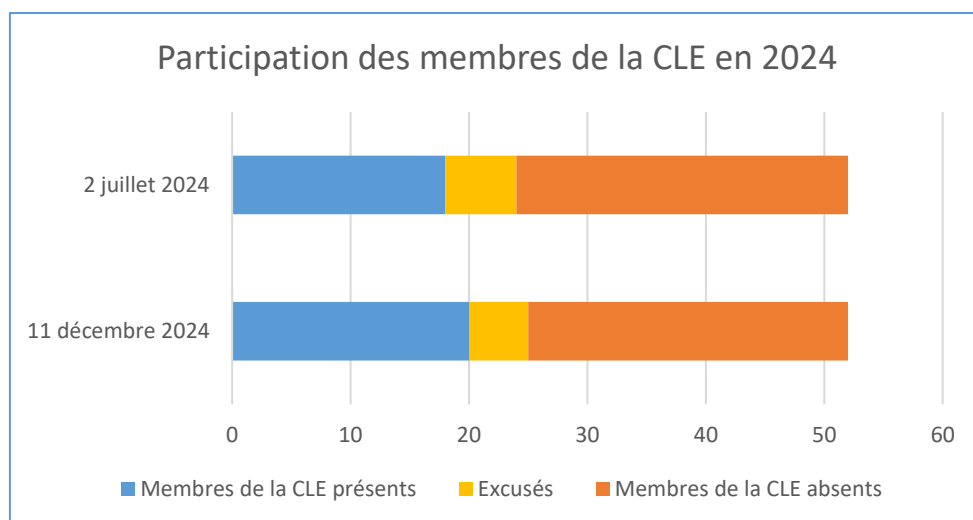
- Présentation de l'étude de détermination du linéaire hydrographique de l'AAC d'Orist après le lancement de la consultation
- Restitution de l'étude portant sur les flux de nutriments dans le bassin de l'Adour et dans le périmètre du SAGE Adour aval
- Présentation et validation du bilan d'activité 2023 du SAGE Adour aval
- Point d'information sur l'étude d'inventaire de zones humides à l'échelle du bassin versant de l'Adour

11 décembre 2024 : *Traitement de l'avis lié à l'émergence du SAGE des eaux souterraines de Gascogne et présentation de l'avancement des projets du SAGE Adour aval*

Ordre du jour :

- Présentation du bilan 2023 des dragages d'entretien du port de Bayonne par le capitaine d'armement du port
- Présentation des enjeux liés à l'émergence du SAGE des eaux souterraines de Gascogne
- Traitement de l'avis relatif à la demande de reconnaissance de l'Institution Adour en temps qu'EPTB souterrain à l'échelle des « aquifères de Gascogne »
- Point d'avancement de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist suite à la réunion du comité de pilotage du 5 décembre 2024
- Présentation de la version avancée du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
- Perspectives du SAGE pour 2025





Réunions du Bureau

Le Bureau de la CLE est composé de 15 membres. Il s'est réuni quatre fois lors de l'année 2024 (dont un organisé en inter-SAGE) et a été sollicité pour traiter un avis technique par échanges de mail.

Bureau du 23 janvier 2024 :

Ordre du jour :

- Présentation d'une proposition de cahier des charges pour le lancement de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist
- Restitution des résultats du stage sur les flux de nutriments
- Point d'information sur le projet d'aménagement du centre européen de fret (CEF) sur les barthes de l'Adour à Mouguerre
- Présentation des premiers éléments du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
- Point d'information sur la création de l'association Anglet Vert Océan
- Point d'information sur le projet de décret SAGE

Membres du Bureau présents : 8

Bureau du 13 mars 2024 : Sollicitation sous forme d'échanges de mails

Ordre du jour :

- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement du groupement des Irrigants des Pyrénées-Atlantiques (hors ZRE) pour l'étiage 2024 et la période hivernale 2024-2025.

Membres ayant exprimé un retour : 7

Bureau du 18 avril 2024 :

Ordre du jour :

- Avis sur le projet de création de bassins multifonctions sur l'A64 entre Bayonne-Mousserolles et Briscous porté par les ASF
- Retour et discussion autour de l'avis concernant la demande d'autorisation de prélèvement du groupement des Irrigants des Pyrénées-Atlantiques

Membres du Bureau présents : 6

Bureau inter-CLE (Adour aval, Adour amont, Midouze) du 26 juin 2024 :

Ordre du jour :

- Avis sur le projet de schéma régional des carrières de Nouvelle-Aquitaine

Membres des Bureaux présents : 10 ; membres du Bureau du SAGE Adour aval : 4



Bureau du 4 novembre 2024

Ordre du jour :

- Avis sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau pour irrigation hors ZRE pour les périodes d'été 2024 et hivernale 2024-2025 déposée par l'association de gestion de l'irrigation landaise (AGIL).
- Point d'information concernant la préparation de la CLE du 11 décembre

Membres du Bureau présents : 4

Réunions des commissions thématiques

Les commissions thématiques ne se sont pas réunies en 2024. La commission « milieux » et la commission « qualité » seront réunies en deuxième partie d'année 2025, respectivement, pour traiter du sujet de la compensation des zones humides et faire le point sur l'état des lieux de la qualité des masses d'eau du bassin Adour aval.

GARANTIR LA COMPATIBILITE AU PAGD ET LA CONFORMITE AU REGLEMENT

La CLE a pour mission d'émettre des avis sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau dans le périmètre du SAGE Adour aval. Ces avis portent sur la compatibilité du projet vis-à-vis des orientations et des dispositions du PAGD du SAGE et sur la conformité du projet au règlement du SAGE. La liste des dossiers nécessitant un avis de la CLE figure en annexe IV de la circulaire du 21 avril 2008 relative aux SAGE.

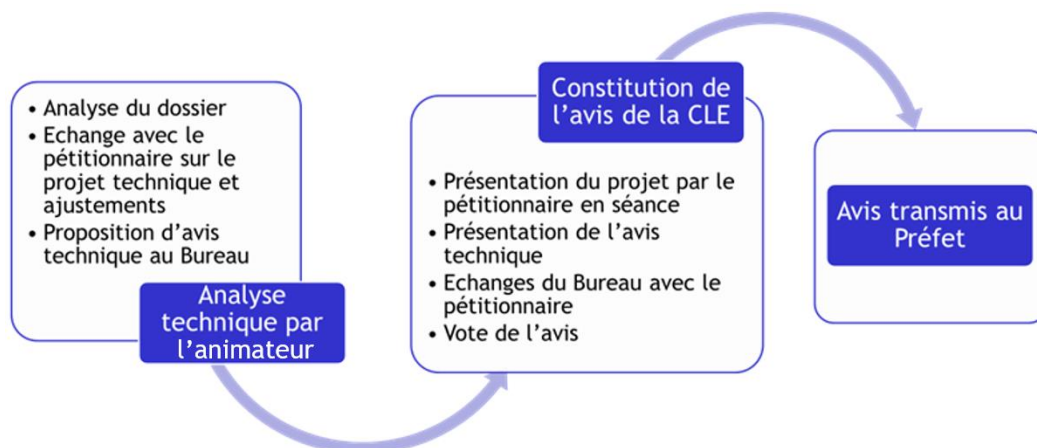
Les délais impartis pour émettre un avis varient entre 15 jours et 4 mois. Pour faciliter la procédure, la CLE a donné mandat à son Bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie.

La CLE reçoit également pour information les récépissés de déclaration des décisions et projets pris dans le domaine de l'eau.

Principes généraux pour travailler les avis de la CLE

Il convient de distinguer les sollicitations sur les dossiers d'autorisation finalisés qui sont rendus par la CLE ou le Bureau de la CLE des sollicitations sur des pré-dossiers (dépôts non définitifs, dossiers restants à compléter) qui sont rendus par la cellule d'animation du SAGE. Ces derniers ne relèvent pas d'un caractère obligatoire mais permettent d'apporter d'éventuelles modifications au dossier en vue de limiter les réserves et remarques de la CLE ou de son Bureau lors de la sollicitation officielle de la CLE dans le cadre du dépôt définitif.

L'élaboration des avis émis par le Bureau (ou la CLE) est décrite dans le schéma suivant :



Les avis sur les pré-dossiers (ou pré-avis) transmis se limitent à la première étape du processus (analyse technique du dossier reçu par l'animateur du SAGE) et un éventuel échange avec le pétitionnaire selon les remarques formulées (forme et/ou fond). Les risques de réserves ou de non-compatibilité au SAGE sont identifiés.

Pour les pré-avis comme pour les avis, la sollicitation de la CLE ou de la cellule d'animation du SAGE (pour des aspects plus techniques) sont encouragés pour des dossiers qui n'auraient pas d'obligation à recueillir cet avis mais pour lesquels la formulation d'un avis peut apporter une plus-value au dossier.

Les avis rendus en 2024

Pour cette troisième année de mise en œuvre du SAGE, la CLE a reçu 5 sollicitations d'avis (dont une traitée directement en CLE) pour des demandes d'autorisation et une demande de reconnaissance. De plus, 9 récépissés de déclaration ont été transmis pour information à la cellule d'animation du SAGE.

La liste des dossiers est reportée en annexe 2.

Accompagnement des porteurs de documents d'urbanisme locaux

Un accompagnement des porteurs de documents d'urbanisme locaux a été mené, par la fourniture de données des bases de données de l'Institution Adour (zones humides, plantes exotiques envahissantes), par le suivi de leurs travaux et la participation aux réunions de travail, et par la restitution d'avis et conseils techniques visant à assurer la compatibilité de ces documents avec le SAGE.

En particulier en 2024, un travail a été poursuivi avec le SCOT Pays Basque et Seignanx et le PLUi du Seignanx dont les arrêts sont prévus début 2025. De plus, l'animation du SAGE a été associée à plusieurs réunions pour l'élaboration du SCoT de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) et de la communauté de commune Maremne Adour côte-sud (MACS).

Le détail des transmissions de données ZH est fourni en annexe 3.

Le détail des réunions auxquelles l'animation du SAGE a participé est reporté en annexe 1.

ANIMATION 2024 POUR LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE

En 2024, l'animation du SAGE Adour aval s'est axée autour de :

- la production des avis de la CLE,
- la restitution du stage sur les flux de nutriments et la diffusion du rapport finalisé associé,
- le lancement de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist ainsi que la restitution et la validation de la première phase de récolte et production de données,
- la rédaction d'un guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE dont la finalisation est prévue début 2025
- plus largement, le suivi, l'accompagnement et la coordination des acteurs locaux et partenaires.

Gestion administrative et financière

L'Institution Adour assure le portage et l'animation du projet depuis le début de la phase d'émergence du SAGE (juin 2014). Pour ce faire, elle met à disposition les moyens humains et matériels nécessaires, et notamment un temps agent dorénavant dédié à l'animation de la mise en œuvre du SAGE.

L'animation du SAGE se charge d'établir annuellement les demandes de financement auprès des partenaires tels que l'Agence de l'Eau et la Région Nouvelle-Aquitaine. De plus, une convention de



partenariat a été mise en place entre les collectivités EPCI-FP concernées par le périmètre du SAGE et l'Institution Adour depuis l'étude de préfiguration du SAGE. Elle permet de formaliser la participation politique, technique et financière des collectivités locales au projet. Ce partenariat est renouvelé régulièrement par convention et avenant(s) successifs : un avenant financier a été rédigé en 2023 pour préciser l'engagement financier des parties pour la période 2024-2025. Il a été signé en 2024 par les présidents des 5 EPCI-FP concernés par le périmètre du SAGE Adour aval et par le président de l'Institution Adour.

L'animation du SAGE établit les bilans d'activités de la CLE annuellement.

Contribution à la mise en œuvre du SAGE

➤ Finalisation et diffusion du rapport sur les flux de nutriments

Le stage sur l'état des lieux et l'amélioration des connaissances des flux de nutriments dans le bassin de l'Adour et sur le périmètre du SAGE Adour aval a été réalisé au sein de l'Institution Adour d'avril à août 2023. Il a été mené suite à une sollicitation par courrier de la communauté d'agglomération du Pays Basque (CAPB) en 2022 pour la réalisation d'un bilan sur les flux de nutriments sur le périmètre du SAGE Adour aval et au-delà.

Les résultats du stage ont permis d'approcher de façon globale les affluents de l'Adour les plus contributeurs en termes de nutriments ainsi que les flux émis par les activités anthropiques. Ces résultats se présentent sous la forme d'ordres de grandeur, ils ne visent donc ni à l'exhaustivité, ni à l'exactitude absolue mais permettent de cibler les secteurs les plus contributeurs.

Ce travail a donné lieu à un rapport de stage et à une présentation qui ont été, par la suite, repris complétés et augmentés par l'ajout de traitement de données supplémentaires et par les différents retours qui ont pu être formulés par les différents partenaires à qui elle a été présentée.

En effet, les résultats de cette étude ont été communiqués et restitués à de multiples acteurs du territoire (CLE Adour aval, CLE Adour amont, CLE Midouze, Commission thématique SAGE Côtiers basques, CAPB, GIS littoral) ce qui a fait émerger de nouvelles pistes de réflexion ainsi que des perspectives pour les suites à donner à cette étude.

Le rapport a été finalisé en mai 2024 et a été diffusé sur le site de l'Institution Adour.

➤ Lancement de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist

L'objectif principal de l'étude est l'amélioration de la connaissance des linéaires de la zone d'étude du point de vue de leur définition précise : cours d'eau ou fossés et d'en établir une cartographie exhaustive. Cette caractérisation sera complétée, dans un second temps, par une approche simple de la contribution hydraulique des linéaires au réseau hydrographique. Cela participera, entre autres, à une meilleure appréhension du ruissellement sur le territoire ainsi qu'à l'application affinée des règles 1 et 2 du SAGE Adour aval. La règle 1 vise à interdire toute culture sur une largeur de 5 mètres le long des cours d'eau et sur une largeur de 1 mètre le long des fossés de l'AAC. La règle 2 interdit d'utiliser des produits phytosanitaires sur les largeurs telles que définies par la règle 1.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la reconquête de la qualité des ressources utilisées pour la production d'eau potable sur le territoire de l'AAC d'Orist et rejoint également certains enjeux du PAT d'Orist.

Le cahier des charges a été discuté avec différents partenaires et acteurs du territoire ainsi qu'en Bureau de la CLE. La consultation a été lancée en mai 2024. Le marché a été attribué au bureau d'étude environnemental ENVOLIS. L'étude a été lancée le 26 septembre 2024. La première phase a consisté en une analyse des données bibliographiques et cartographiques disponibles et en la production de données complémentaires (modélisation hydrologique, photo-interprétation) pour déterminer les tronçons à investiguer en priorité. Cette stratégie a été présentée, discutée et validée



en réunion du comité de pilotage de l'étude organisée le 5 décembre. Les investigations de terrain sont prévues entre mars et avril 2025 en fonction des conditions météorologiques.

➤ *Élaboration d'un guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE*

La disposition D1D3 du PAGD du SAGE Adour aval prévoit la rédaction d'un guide pour assurer la compatibilité des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement locaux avec le SAGE. Conformément à cette disposition un tel guide est en cours d'élaboration.

Il a été travaillé en interne afin, dans un premier temps, de dégager les grandes thématiques du SAGE qui nécessitent, *a minima*, une prise en compte dans les différentes phases de l'élaboration d'un document d'urbanisme (Diagnostic, EIE, PAS, DOO, règlement, zonages, etc...). Le guide indique également les études complémentaires à engager ainsi que les données dont dispose le SAGE. La résilience du territoire et son adaptation au changement climatique constituent le fil rouge de ce guide et des thématiques associées.

Le guide fait la distinction entre les dispositions du SAGE nécessitant une mise en compatibilité (fléchée comme telle dans le PAGD) et celles dites « incitatives » qui ciblent plus particulièrement les questions d'aménagement du territoire.

Chaque grande thématique abordée fait l'objet d'un développement introductif rappelant les enjeux généraux, les dispositions du SAGE concernées ainsi que les autres éléments à prendre en compte, les autres réglementations s'imposant aux documents d'urbanisme, les réflexions à engager en amont et les points de vigilance à adopter pour garantir la compatibilité.

Le document est en phase de finalisation. Un ou plusieurs comités techniques seront organisés début 2025 pour aboutir à une version partagée de ce guide. Après validation, une prestation de mise en page et d'impression sera engagée puis il sera diffusé dans les collectivités concernées.

Suivi des projets locaux et accompagnement des porteurs de projets

Cette partie de l'animation a consisté au suivi de démarches et projets locaux : appui aux porteurs de projets, projet de territoire des communautés de communes concernées par le SAGE, PAT de l'AAC d'Orist, SPPPI estuaire de l'Adour, démarche sur les nappes profondes du bassin de l'Adour, SAGE côtier basque, réseau CLE et EPTB en Adour-Garonne, etc.

Le détail des réunions auxquelles l'animation du SAGE a participé est reporté en annexe 1.

➤ *Signature du PAT de l'aire d'alimentation des captages d'Orist*

Le plan d'actions territorialisé (PAT) de l'AAC d'Orist est porté par le syndicat EMMA. Ce dossier est suivi par l'animation technique et politique du SAGE en raison des enjeux similaires portant sur la reconquête de la qualité des eaux de ces captages. Le PAT a été validé le 6 juin 2023 lors d'un comité de pilotage dédié à ce projet animé par le syndicat EMMA. Il a été signé par tous les partenaires le 11 janvier 2024 et est depuis rentré en application. Des échanges ont régulièrement lieu entre les cellules d'animation technique du SAGE et du PAT notamment autour de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist dont le syndicat EMMA, est partenaire. En effet, certains objectifs de l'étude et notamment ceux sur l'amélioration de la connaissance de la contribution des fossés et des cours d'eau aux eaux captées font écho à un des objectifs du PAT. Les résultats de cette étude pourront servir de base à une étude plus poussée de la contribution que le syndicat devrait engager ultérieurement.

➤ *Participation aux travaux des SAGE limitrophes*

Le SAGE des eaux souterraines de Gascogne portée par l'Institution Adour est en émergence à l'échelle d'un périmètre souterrain correspondant aux « aquifères captifs de Gascogne ». En surface, son périmètre s'étend sur 19 000 km² sur les départements 40, 64, 32 et 65 et intersecte le périmètre du SAGE Adour aval. À ce titre, la cellule d'animation du SAGE a participé à des réunions techniques avec les autres animateur de SAGE concernés par ce périmètre et à une réunion « politique »



accompagné du président de la CLE du SAGE Adour aval et des autres présidents de CLE pour discuter des enjeux liés à l'émergence du SAGE des eaux souterraines de Gascogne. Suite à ces réunions, la CLE Adour aval a été sollicitée par le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne pour émettre un avis concernant la demande de reconnaissance de l'Institution Adour en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB) souterrain sur un territoire correspondant au périmètre du SAGE des eaux souterraines de Gascogne. Cet avis a été discuté lors de la réunion de la CLE du 11 décembre.

La cellule d'animation technique du SAGE suit également les travaux du SAGE Côtiers basques auxquels elle est régulièrement associée. L'animateur est, en effet, invité à participer aux COTECH et aux comités de rédaction de l'état des lieux de ce SAGE dans le cadre de sa révision, notamment. L'animateur du SAGE Adour aval a participé à une réunion de CLE Adour amont, Midouze et a une commission du SAGE Côtiers basques pour présenter les résultats de l'étude sur les flux de nutriments dans le bassin de l'Adour et dans le périmètre du SAGE Adour aval.

➤ *Autres sollicitations et suivis de projets locaux*

Plus largement, l'animateur du SAGE participe aux réunions organisées par différents partenaires et acteurs locaux susceptibles d'interagir avec les enjeux du SAGE, notamment les outils de déclinaison opérationnelle du SAGE (plans de gestion des syndicats de rivière, programmes d'actions et de lutte contre les inondations) ou les travaux contribuant à la mise en œuvre du SAGE (études thématiques, etc.).

Cette année 2024, la cellule d'animation du SAGE a été notamment sollicitée pour présenter les résultats de l'étude sur les flux de nutriments et pour participer à des réunions organisées par les porteurs de documents d'urbanisme et notamment par le SCoT Pays basque et Seignanx, le SCoT MACS et le PLUi du Seignanx. Elle a également sollicité les partenaires pour faire émerger l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist.

Communiquer sur le SAGE et les enjeux de l'eau

➤ *Communication générale*

Le site Internet de l'Institution Adour est mis à jour régulièrement, notamment pour mettre à la disposition du public et des membres de la CLE les documents utiles validés par la CLE. Il est accessible par l'adresse suivante : www.sage-adouraval.fr.

Le SAGE Adour aval est aussi sur Gest'Eau, remis à jour régulièrement selon l'avancée du travail sur le SAGE : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/adour-aval>.

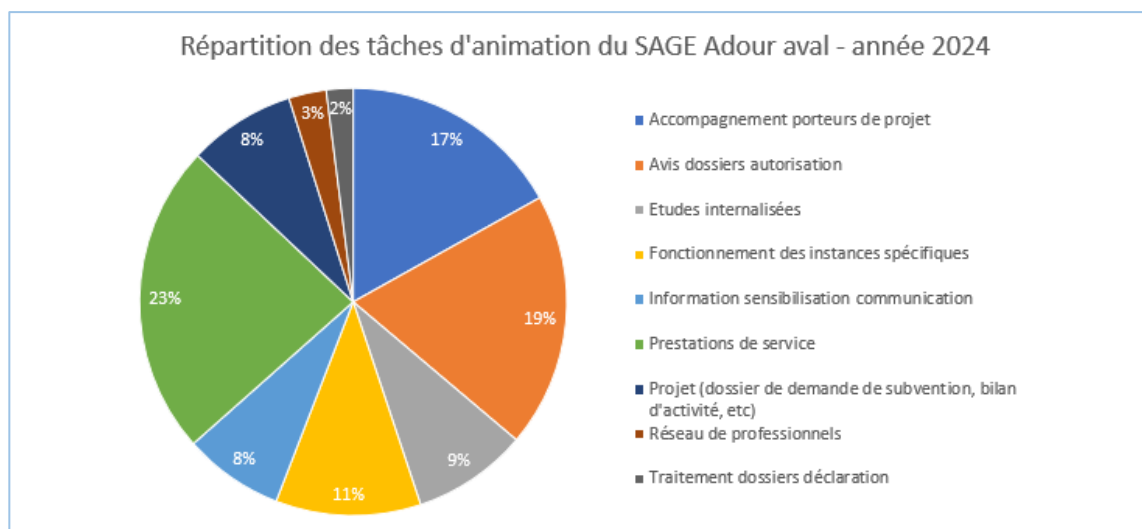
PERSONNEL MOBILISE ET TEMPS D'ACTIVITE

Plusieurs chargés de mission ont été mobilisés pour concourir à l'animation globale du SAGE Adour aval en 2024 :

- Maxime DESCAMPS a assuré l'animation majoritaire et principale du SAGE Adour aval. Il a produit des documents en lien avec le SAGE, suivi les dossiers du territoire, participé à la vie des instances du SAGE, etc.
- Marie BAREILLE a assisté et accompagné Maxime DESCAMPS, dont elle est la référente, dans la mise en œuvre du SAGE Adour aval et dans la réalisation des missions citées ci-dessus.
- Martin ALIAGA assure la mission urbanisme au sein de l'Institution Adour ; à ce titre, il réalise, en collaboration avec les chargées de mission SAGE, le suivi des documents d'urbanisme locaux (SCOT PBS, PLUI POA, colloque ANEB, etc. en 2021). De plus, il gère les bases de données sur les zones humides et la fourniture de données aux acteurs locaux, au sein de l'observatoire de l'eau ;
- Le service administratif a appuyé tout au long de l'année les chargés de mission dans les diverses missions réalisées : gestion des marchés publics, suivi comptable, convention de partenariat, organisation d'instances, etc.



Au sein de la mission d'animation du SAGE Adour aval, le temps dédié à chaque type de tâche en 2024 est réparti comme illustré dans le graphique suivant :



PERSPECTIVES 2025

Outre l'accompagnement des porteurs de projets pour 2025, les principales actions à envisager sont :

- le suivi et la restitution des résultats de l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist ;
- la finalisation et la diffusion du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE ;
- l'organisation d'*a minima* une journée inter-SAGE dont une sur les plans d'eau dont la date initiale était prévue fin 2024 mais qui a été reprogrammé début 2025 ;
- l'organisation des commissions thématiques du SAGE et notamment la commission milieu et la commission qualité qui pourront servir de base à la mise en place d'un dispositif de dialogue territorial pour faire émerger de nouvelles pistes de travail ;
- la coordination des acteurs locaux ;
- le développement et l'amélioration des actions de communication conformément aux conclusions de l'étude sur la communication des SAGE.

Les avis et les sollicitations locales dans le cadre du SAGE resteront prioritaires.



ANNEXE 1 : DETAIL DE LA CONCERTATION : REUNIONS, RDV, CONTACTS...

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des réunions et rendez-vous menés dans le cadre de la concertation pour le SAGE Adour aval. Les chargés de mission ont également suivi certains dossiers, à titre informatif et en lien avec les questions de l'eau sur le territoire ou sur les bassins limitrophes, portés par des acteurs ou des partenaires. Ceci a permis d'enrichir la connaissance du territoire et les projets déjà menés et d'établir des liens avec les acteurs locaux.

Réunions pour la mise en œuvre du SAGE Adour aval :

Date	Partenaire	Lieu	Objet de la réunion
23 janvier 2024	Bureau de la CLE	Ste-Marie-de Gosse	Présentation des études en cours et points d'information
18 avril 2024	Bureau de la CLE	visio	Avis projet création de bassins multifonctions A64
29 mai 2024	SAGE Adour amont et Midouze	visio	Préparation avis schéma régional des carrières (région NA)
26 juin 2024	Bureau inter-CLE	visio	Avis projet de schéma régional des carrières (région NA)
2 juillet 2024	CLE	visio	Réunion plénière
26 septembre 2024	Synd. EMMA / ENVOLIS	visio	Réunion de lancement de l'étude fossés/cours d'eau AAC d'Orist
4 novembre 2024	Bureau de la CLE	visio	Avis demande d'autorisation prélèvement pour irrigation AGIL
5 décembre 2024	COPIL	St-V. de-Tyrosse	COPIL étude fossés/cours d'eau AAC d'Orist - validation stratégie
11 décembre 2024	CLE	Bayonne	Réunion plénière

Suivi d'autres dossiers - projets de partenaires - réunions diverses :

Date	Partenaire	Lieu	Objet de la réunion
11 janvier 2024	Syndicat EMMA	St-V. de-Tyrosse	Visite de l'usine d'eau potable d'Orist et signature du PAT de l'AAC
2 février 2024	Groupe ELAN	visio	Étude de structuration touristique du pôle Adour (CC MACS)
5 février 2024	SAGE Adour amont	visio	CLE Adour amont - présentation étude nutriments
7 février 2024	Département 40	visio	Point d'échange éco-régimes PAC
8 février 2024	CAPB	Urrugne	Point d'avancement GT Liga - présentation étude nutriments
16 février 2024	SAGE Côtiers basques	Bidart	Commission inter-outils - présentation étude nutriments
7 mars 2024	DDTM 64	Montardon	Évolution réglementaire directive nitrates
15 mars 2024	SAGE Côtiers basques	Urrugne	COTECH - discussion actualisation état des lieux SAGE CB
20 mars 2024	ICMS (I clean my sea)	Bayonne	Présentation démarche récupération plastique littoral + Adour
26 mars 2024	Ministère trans. éco.	visio	Présentation de l'outil EnvErgo
27 mars 2024	MACS / Groupe ELAN	Saubusse	Atelier mise en valeur structuration politique pôle Adour
19 avril 2024	Chambre agri. 40	visio	Réunion d'information AGIL pour préparation avis
24 avril 2024	FREDON Occitanie	visio	Point d'échange projets en cours
15 mai 2024	Lycée Errecart	Saint-Palais	Intervention auprès des étudiants - observation
3 juin 2024	Synd. EMMA + CA 40	Bayonne	Point d'échange étude fossés/cours d'eau + objectifs du SAGE
5 juin 2024	Région NA	visio	Point d'échange zones humides port de Bayonne
6 juin 2024	CC MACS	St-V.de-Tyrosse	COTECH rendu modélisation des corridors écologiques
19 juin 2024	DDTM 40	Mont-de-Marsan	Comité technique cartographique fossés/cours d'eau dpt 40
20 juin 2024	SAGE Adour amont	Souprosse	Commission géographique SAGE Adour amont
27 juin 2024	DDTM 64	visio	Point d'échange autour de la lecture des règles 4 et 5 du SAGE
14 août 2024	Synd. EMMA + CA 40	visio	Point d'échange lancement étude fossés/cours d'eau AAC d'Orist
5 septembre 2024	EIFFAGE	visio	Projet de construction à Briscous - demande de renseignement ZH
12 septembre 2024	SAGE ES Gascogne	visio	Réunion inter-SAGE : point technique animateurs SAGE
19 septembre 2024	FREDON Occitanie	visio	Webcafé : Impacts psychologiques de la transition agrobiologique
20 septembre 2024	SPPPI Estuaire Adour	Bayonne	Réunion plénière SPPPI
25 septembre 2024	Syndicat EMMA	visio	Préparation réunion de lancement de l'étude fossés/cours d'eau



27 septembre 2024	SCoT PBS	Itxassou	Réunion PPA - Finalisation des documents du SCoT
1 ^{er} octobre 2024	Chambre agri. 40	visio	Préparation procédure mandataire 2025 - AGIL
4 octobre 2024	CC Seignanx	visio	Échange rédaction du règlement du PLUi du Seignanx
7 octobre 2024	CC Seignanx	St-M.de-Seignanx	Réunion PPA - COTECH
8 octobre 2024	Synd. EMMA + CA 40	visio	Discussion préparation réunion d'information aux agriculteurs
9 octobre 2024	SAGE ES Gascogne	Mont-de-Marsan	Journée politique inter-SAGE - émergence du SAGE ESG
11 octobre 2024	EIFFAGE	visio	Projet de construction à Briscous - préparation dossier avant avis
15 octobre 2024	CC Seignanx	visio	Échange transcription règles 4 et 5 du SAGE dans PLUi du Seignanx
16 octobre 2024	SAGE Côtiers basques	Urrugne	COTECH - point d'avancement état des lieux du SAGE CB
23 octobre 2024	SAGE Midouze	visio	Préparation avis parc photovoltaïque Cazauban
30 octobre 2024	SAGE Midouze	Mont-de-Marsan	CLE Midouze - présentation étude nutriments
21 novembre 2024	Région NA	visio	Point d'information étude fossés/cours d'eau AAC d'Orist COPIL
22 novembre 2024	Département 40	visio	Étude sécurisation AEP secteur sud-ouest du littoral landais
25 novembre 2024	Doctorante région NA	Bayonne	Sollicitation information gestion des étiages/changement climatique
26 novembre 2024	Département 40	Labenne	Journée technique syndicat de rivière - thème PEE
27 novembre 2024	SAGE Midouze	visio	Bureau de la CLE Midouze - Avis parc photovoltaïque Cazauban
29 novembre 2024	SPPPI Estuaire Adour	Bayonne	Réunion plénière SPPPI
3 décembre 2024	Syndicat EMMA	visio	Préparation réunion du COPIL étude fossés/cours d'eau
5 décembre 2024	Syndicat EMMA	St-V. de-Tyrosse	Point étude réhabilitation ANC secteur AAC d'Orist
9 décembre 2024	CC MACS	visio	Point d'échange procédure révision du SCoT + lien avec le SAGE
12 décembre 2024	CC POA	visio	Point d'échange élaboration du SCoT + lien avec le SAGE
13 décembre 2024	ENVOLIS	visio	Debrief COPIL + préparation suite de l'étude



ANNEXE 2 : LISTE DES DOSSIERS D'AUTORISATION ET DE DECLARATION

Date réception	Département	Nature	Intitulé dossier	Catégorie	Rubrique	MOA	Territoire/Commune	Masse d'eau	Avis
13/02/2024	64	Autorisation	Demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau pour irrigation hors ZRE 64	Prélèvements d'eau	1.1.2.0 1.2.1.0	Groupement des irrigants 64	Département 64 hors ZRE	-	Non compatible avec deux réserves et deux recommandations
08/03/2023	64	Autorisation	Projet de création de bassins multifonctions dans le cadre de travaux d'amélioration environnementale de l'A64	Rejets EP Modif. lit mineur Destruction ZH	2.1.5.0 3.1.2.0 3.3.1.0 1.1.1.0 2.2.3.0 3.1.5.0 3.2.2.0	ASF	Tronçon Bayonne-Mousserolles / Briscous	Portou (ruisseau) BV Ardanavy	Non compatible avec deux réserves et cinq recommandations
30/04/2024	40 et 64	Autorisation	Projet de schéma régional des carrières	Le SRC doit être rendu compatible avec les SAGE dans un délai de trois ans	-	DREAL NA	Région Nouvelle-Aquitaine	-	Non compatible avec trois réserves et quatre recommandations
13/05/2024	40	Déclaration	Création de deux forages	Forages	1.1.1.0	EARL DARTHAYETTE	Tarnos	Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes du Piémont	-
03/06/2024	40	Déclaration	Création d'un forage complémentaire pour atteindre un débit nécessaire au fonctionnement du système d'irrigation	Forage	1.1.1.0	EARL JMR LATAILLADE	Port-de-Lanne	Nappe alluviale des Gaves	-
02/08/2024	40	Déclaration	Projet de consolidation d'une berge au droit d'une canalisation - Traversée du ruisseau des Hontines	Prélèvements d'eau Modif. lit mineur Consolidation berges Destruction frayères	1.3.1.0 3.1.2.0 3.1.4.0 3.1.5.0	Société TEREKA	Saint-Geours-de-Maremne	Ruisseau des Hontines	-
13/08/2024	40	Déclaration	Projet de construction de 16 maisons	Rejets EP	2.1.5.0	Les Pierres de l'Atlantique	Saint-Martin-de-Seignanx	Bassin versant de l'Anguillère	-



13/08/2024	40	Déclaration	Réhabilitation et extension de serres agricoles	Rejets EP	2.1.5.0	EARL DARTHAYETTE	Tarnos	Bassin versant de l'Anguillère	-
10/10/2024	40	Déclaration	Projet de création d'un parc résidentiel de loisir comprenant 42 lots	Rejets EP Création plan d'eau	2.1.5.0 3.2.3.0	SAS SOBRIM	Saint-Martin-de-Hinx	Bassin versant du Boudigau	-
18/10/2024	40	Déclaration	Reconstruction de pont	Consolidation berges	3.1.4.0	CC MACS	Josse	Bassin versant du ruisseau de Gardère	
22/10/2024	40	Autorisation	Demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau à usage d'irrigation hors ZRE - étiage 2023 ; hors étiage 2023-2024	Autre	1.1.2.0 1.2.1.0	AGIL	Département 40 hors ZRE	-	Compatible avec quatre recommandations
18/11/2024	40	Déclaration	Création d'un forage	Forage	1.1.1.0	SCEA CENI	Saint-Jean-de-Marsacq	Sables verts et fauves du Miocène moyen du Bassin Aquitain	-
19/12/2024	40	Déclaration	Création d'un forage	Forage	1.1.1.0	CC POA	Bélus	Molasses, alluvions anciennes de Piémont et formations peu perméables du bassin de l'Adour	-
02/12/2024	40 et 64	Reconnaissance	Demande de reconnaissance de l'Institution Adour en tant qu'EPTB souterrain	Sollicitation de la CLE conformément à la procédure de création d'un EPTB	-	Institution Adour	Périmètre du SAGE des eaux souterraines de Gascogne	Aquifères captifs de Gascogne	Avis favorable



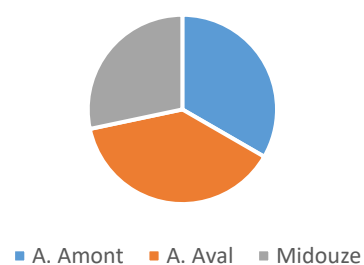
ANNEXE 3 : BILAN DE LA TRANSMISSION DES DONNEES ZONES HUMIDES

Les tableaux et informations ci-dessous récapitulent les transmissions de données zones humides faites aux acteurs des bassins des SAGE Adour amont, Adour aval et Midouze depuis 2018, année de création des bases de données.

Demandes totales sur les 3 SAGE depuis 2018

ANNEE	Nombre de demandes	SAGE		
		A. Amont	A. Aval	Midouze
2018	22	11	8	8
2019	24	15	12	12
2020	18	9	8	4
2021	29	9	15	10
2022	25	12	13	9
2023	24	9	13	6
2024	27	8	15	13
TOT	169	73	84	62

Répartition des demandes par SAGE



Répartition par type de demandes (besoins en connaissance, documents ou projets d'urbanisme ou autres projets (loi sur l'eau par exemple) :

ANNEE	Connaissance	Urbanisme	Projet
2018	8	10	4
2019	7	10	7
2020	5	9	4
2021	8	9	12
2022	10	4	12
2023	10	8	10
2024	8	8	12
TOT	56	58	61



Détails des demandes pour le SAGE Adour aval en 2024 :

Demandeur	Territoire / Objet
2024	
CC POA	Projet de création d'un forage d'irrigation
REALYS ENVIRONNEMENT	Projet de déclaration
ETEN ENVIRONNEMENT	Mise en compatibilité du PLU de la commune d'Urt
EPFL Pays Basque	Études foncières - Volet connaissance des secteurs d'intervention
CC POA	Changement de busage de voirie
ENVOLIS	Diagnostic zones humides - SIC TOUNDRA
EnvErgo	Intégration des données à l'outil EnvErgo
EGAN	Biblio
SAFER Nouvelle-Aquitaine	Connaissance du territoire - base de données
EARL du Biaou	Analyse de dossier en CDPENAF et au comité territorial Adour de l'agence de l'Eau
CC Seignanx	Document d'urbanisme
CAPB	Document d'urbanisme
Cabinet Ectare	Connaissance du territoire - base de données
Solarvia	Vérification du statut ZH d'un terrain en prospection pour un potentiel projet photovoltaïque
CC MACS	Demande de transmission données ZH dans le cadre de la révision du SCoT MACS

